

Comment PPCR lamine les carrières et les rémunérations ?

Extrait du syndicaliste n°29 octobre 2016

L'objectif du PPCR est d'instaurer des parcours professionnels types, applicables uniformément, et rendant ainsi les carrières linéaires, Cela permettra de prévoir et de maîtriser le coût de la masse salarial.

On comprend alors pourquoi le gouvernement est passé en force en septembre 2015 après le refus des organisations syndicales majoritaires, dont **F.O.**, de valider le protocole PPCR.

Le but n'était pas de donner un meilleur parcours professionnels ou d'améliorer la carrière de chaque fonctionnaire d'État, territorial ou hospitalier, mais de permettre une restructuration en profondeur du service public et de maîtriser la dépense publique.

À partir de cette analyse revenons rapidement sur trois points importants de PPCR :

1. L'instauration d'un cadencement unique a pour effet de supprimer l'obtention de mois venant en réduction de la durée d'échelon, désormais chaque agent changera d'échelon lorsque la durée maximale aura été atteinte.
2. L'évaluation n'a plus d'incidence sur la carrière, mais elle en aura sur ma rémunération. Même si le Ministre des Finances a annoncé, lors du Comité Technique Ministériel du 04 octobre 2016, que le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) ne sera pas immédiatement appliqué à la DGFIP, il le sera dans un avenir proche. Concocté par la Fonction Publique, le RISEEP a, lui, pour objet d'uniformiser les rémunérations en s'attaquant aux régimes indemnitaires particuliers de chaque administration.
3. La notion de parcours professionnel recouvre la mobilité voulue, ou imposée, du fonctionnaire. Dans un contexte où le coût des Fonctions Publiques est globalisé, alors que de nombreux hommes politiques considèrent qu'un fonctionnaire est apte à exercer dans tous les secteurs, la mobilité inter-fonctions publiques va devenir un critère important dans l'évaluation et dans la carrière du fonctionnaire.

C'est ainsi que seront adoptées des dispositions statutaires communes à plusieurs corps et cadres d'emploi des trois fonctions publiques dans les filières ayant des identités de missions. La mobilité entre employeurs publics sera fluidifiée, sur une même zone géographique, par une plus grande transparence des vacances d'emplois communes au trois fonctions publiques.

Le syndicat **F.O.**-DGFIP réaffirme que PPCR n'est pas la grande réforme qu'attendait les fonctionnaires et ne conforte pas l'avenir de la Fonction Publique.



Au moment où les fonctionnaires, en cette période pré-électorale, sont victimes d'attaques en tout genre et font l'objet d'une surenchère à celui qui supprimera le plus d'emplois publics, la seule question à laquelle il n'est jamais répondu est bien :

Quel service public attendent nos concitoyens